

VALORISER UNE RESSOURCE DISPONIBLE SUR SON EXPLOITATION ET DIMINUER LES ACHATS DE PAILLE ?

La consommation de paille a augmenté durant ses 10 dernières années, cela se traduit par une augmentation des cheptels ainsi que son utilisation pour de nouveaux usages en construction et en énergie ce qui rend cette ressource plus rare et chère.

La disponibilité en paille diminue de façon continue. L'échange qui était possible entre les agriculteurs et les céréaliers « paille/fumiers » permettait de sécuriser et amortir chacune des parties n'est plus possible car la baisse de la matière organique dans le sol entraîne les céréaliers à remettre la paille au sol.

Face à cette situation La mise en place du paillage bois est une alternative sérieuse permet de réduire de 40 % les charges liées à l'achat de pailles.

A qui s'adresse cette pratique ?

- Vouloir valoriser du bois peu travaillé sur l'exploitation.
- Vouloir réduire les charges liées à l'achat de paille.

Tous les éleveurs ayant des cheptels passant une partie de l'hiver en bâtiment (bovin, ovin, caprin, équins, porcins et volaille inclus).



PAILLAGE BOIS

En quelques mots :

Le paillage bois permet de réduire la quantité de paille dans les stabulations, et de valoriser le bois présent sur l'exploitation.

Ils le pratiquent :

Jean-Yves BOUSQUET (Mirepoix)
Nicolas DELMAS (Allières)
Jean-Patrick LAZERGES (La Bastide-de-Sérou)
Ludivic MAZIERES (La Bastide-de-Sérou)
Corentin TOURRENT (Mercus-Garrabet)



LES CONDITIONS DE RÉUSSITE DE LA PRATIQUE :

- Séchage à minimum à 30% humidité ou en dessous
- Séchage sur l'exploitation (abri ventilé)
- Posséder le matériel nécessaire ou adhérer à la CUMA
- Disposer de temps pour l'exploitation forestière

LES CHIFFRES CLÉS :

+

Taux absorption 1T de paille =
Taux absorption 1T de bois à 30% d'humidité

1T de paille = 60 à 120 € en 2021
(livré sur l'exploitation)

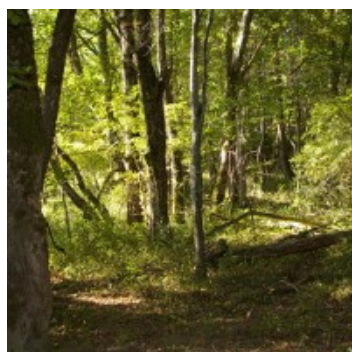
1T de bois = 40 à 80 € (MAX) en 2021
(produit fini livré sur l'exploitation)

-

Posséder du bois sur l'exploitation

Temps de travail
pour l'exploitation forestière

Pas de pailleuse automatique



 **LES ÉTAPES DE MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA PRATIQUE. PAR OÙ COMMENCER ? QUELLE CHRONOLOGIE ?**

1. Faire appel à un conseiller afin d'effectuer un diagnostic forestier et connaître ce qui constitue mes peuplements
2. Réaliser un état des lieux des besoins (diagnostic paillage) et les corrélés avec les résultats du diagnostic forestier.
3. Cibler l'ensemble des aspects productifs, économiques et environnementaux.
4. Définir les possibilités de valorisation et des équipements.
5. Réalisation du chantier d'exploitation et de broyage
6. Séchage en bâtiment
7. Installation de la plaquette dans le bâtiment



IDÉES REÇUES

RÉALITÉ

Risque de blessure sur les animaux

Aucune blessure constatée sur aucune exploitation à ce jour

Occlusion intestinale si occlusion

Aucune occlusion intestinale constatée sur aucune exploitation à ce jour

Fin d'azote lors de l'épandage

Seulement si la plaquette installée est à plus de 30% d'humidité

Pour en savoir plus :

Antoine YUNES
Conseiller forêt du service
Projets Agronomie Forêt Elevage
06 42 92 29 05

Léa LE GOFF
Technicienne Forêt, Arbre, Bois
(en apprentissage)
06 11 30 87 07

